

Département du Vaucluse  
Commune de Monteux

DE/33/4.2.1/20241003/2



Date de la convocation :  
24.09.2024

		<b>EXTRAIT</b> <b>Du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration</b> <b>Du C.C.A.S. de Monteux</b> <b>Séance du 03.10.2024</b>
		L'an deux mille vingt-quatre Et le jeudi 3 octobre 2024
Nombre de Conseillers en exercice :	17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MONTEUX s'est réuni dans la salle de la Maison de la Fraternité, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Christophe MOURGEON, Vice-Président.
Présents :	15	Monsieur MOURGEON, Vice-Président <b>Membres élus :</b> Mesdames Chantal GONNET-OLIVI, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN ;, Simon BERTHE, Jean-Claude OBER, Mohammed AÏTANE <b>Membres nommés :</b> Mesdames Josette BERNARDONI, Martine CHABRAN, Chantal SIMONNOT, Michèle MUNOZ ; Messieurs André BRES, Christophe NICKEL, Jean-Yves GOAVEC, Jean-Claude OBER, Michel TERRAS
Absents excuses représentés :	2	Mme. Caroline PLATERO par Mme. SAUVAYRE-GAUDIN, Mme. Rosa Lila HAMMACHE par Mme. GONNET-OLIVI
Absents excusés non représentés :		
Votants :	17	
		Secrétaire de séance : Madame Chantal GONNET-OLIVI

**DELIBERATION PORTANT CREATION DE DEUX EMPLOIS D'AGENTS TITULAIRES  
D'ADJOINT D'ANIMATION AU CCAS**

**Vu** le code général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

**Vu** le tableau des emplois et des effectifs

**Considérant** la nécessité de créer deux postes d'adjoint d'animation à temps complet

**Monsieur le Vice-Président** invite l'assemblée à se prononcer sur la création de deux postes d'adjoint d'animation (catégorie C), à temps complet

**Le conseil d'administration du CCAS**, monsieur le Vice-Président entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

**DECIDE** de créer deux emplois d'adjoint d'animation à temps complet

**PRECISE** que les crédits nécessaires au financement de ces postes seront inscrits à l'article 64111 du budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Et ont signé au registre le Président Maire le Vice-Président et le secrétaire de séance. Pour copie conforme.

Acte Exécutoire

Christophe MOURGEON

Chantal GONNET-OLIVI

Transmis le : 09.10.2024  
Publié le : 20.12.2024

Vice-Président

Secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative.